

RENCONTRE AVEC UN COMITE D'ETHIQUE :

CONFLITS D'INTERETS : quels sont les enjeux éthiques de ce débat ?

Le 10.11.2010, le GRAS a eu l'occasion d'échanger autour de ce thème avec le Comité d'Ethique de la Fédération des Maisons Médicales et Collectifs de santé à Bruxelles (FMM). Voici un extrait du compte-rendu de cette réunion :

Soucieux du fait que la formation des médecins reste basée sur une information objective, le GRAS se mobilise pour davantage de transparence de la part des conférenciers. Cette transparence nécessite entre autre la connaissance de leurs conflits d'intérêts. C'est pourquoi, le GRAS souhaiterait que les conférenciers les énoncent de façon systématique. Dans certains pays, cela se fait déjà. En France, notamment, une loi oblige les auteurs d'articles de revues médicales et les conférenciers à faire part de leurs conflits d'intérêts. En Belgique, il n'est pas dans les usages de citer ses conflits d'intérêts. Lorsque la question est posée aux conférenciers, elle suscite très souvent un malaise. Le GRAS souhaite une loi réglementant cette question à l'instar de la France. Un membre du GRAS a d'ailleurs interpellé l'Ordre des Médecins belge dans ce sens, mais n'a pas obtenu de réponse satisfaisante. Dès lors, il souhaite faire évoluer ce débat par le biais éthique. Dans un premier temps, il a interpellé le Comité Consultatif de Bioéthique mais celui-ci ne pouvant être saisi que par un organisme ou un autre Comité d'Ethique, sa démarche est restée sans suite. C'est la raison pour laquelle il s'est tourné vers le Comité d'Ethique de la FMM.

Actuellement, poser la question des conflits d'intérêts met mal à l'aise car le demander à un conférencier sous-entend qu'on le suspecte de malhonnêteté, et d'être animé par des avantages entre autres financiers, remettant ainsi en cause son objectivité. Pour que cette question ne suscite plus de malaise, il faudrait que la notion de conflits d'intérêts soit vidée de tout aspect moral.

Les conflits d'intérêts sont omniprésents et ne sont pas seulement d'ordre financier. Quelle que soit la fonction d'une personne (politique, économique, médicale...), il est inévitable qu'elle y soit confrontée. Ces conflits d'intérêts sont inhérents au travail, au système de valeurs, de références de chacun : le médecin lors de la prescription, le scientifique effectuant une recherche sur une molécule,... Ils sont d'office pris dans un jeu d'intérêts ; intérêts qui ne sont pas forcément illégitimes. Un des conflits d'intérêt les plus souvent évoqués, est celui de professionnels de la santé en lien d'une manière ou d'une autre avec les firmes pharmaceutiques. Même si la recherche sur le médicament ne peut se passer d'elles, leur influence sur l'ensemble de la profession n'est pas négligeable. Croire en l'objectivité absolue d'une personne est donc un leurre.

La déclaration des conflits d'intérêts – c'est-à-dire les raisons qui ont poussé la personne à s'intéresser à une problématique en particulier - permettrait de situer le lieu d'où parle la personne. Cette déclaration établirait son autorité et légitimerait sa parole. Savoir ce qui a poussé la personne à s'intéresser à cette problématique permet à tout un chacun de conserver son autonomie et donc d'avoir un regard critique sur ce qu'elle affirme.

Par ailleurs, la déclaration des conflits d'intérêts ne va-t-elle pas entraîner plus de confusion? Partant de l'exemple des Recommandations de Bonne Pratique (consensus entre scientifiques à un moment donné), les médecins ne peuvent lire toutes les études, méta-analyses,... sur lesquelles se sont basés les scientifiques pour la produire. Dans ce cas, l'utilisation des niveaux de preuve constitue un outil utile. Les médecins doivent se donner le maximum de moyens pour prendre du recul, mais ils ne peuvent faire autrement que de faire confiance (1), le risque étant sinon de glisser vers un climat de suspicion généralisée où tout devient contestable et où plus rien ne peut être affirmé. Le fait de connaître les conflits d'intérêts permet de savoir à qui ils peuvent faire confiance.

Enfin, par rapport à la formation des étudiants, il semble nécessaire de les sensibiliser

d'avantage à l'existence de ces conflits d'intérêts. Actuellement, peu de choses sont mises en place dans les universités pour aider les futurs professionnels de la santé à appréhender cette question.

(1) NDLR : Ils peuvent aussi faire confiance en priorité à des organismes ou associations qui préparent le travail de synthèse : Farmaka, Minerva, Prescrire ... qui nous mâchent la tâche en sachant que la majorité des médecins n'ont ni la compétence, ni le temps de pratiquer la lecture critique.